

Place aux citoyens

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Étude de l'acceptabilité pour le Québec du projet proposé par Enbridge Pipelines inc. sur le renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B situé entre North Westover et Montréal décrit notamment dans le document intitulé *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*

OBSERVATIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION
DÉCEMBRE 2013





Place aux citoyens

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Étude de l'acceptabilité pour le Québec du projet proposé par Enbridge Pipelines inc. sur le renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B situé entre North Westover et Montréal décrit notamment dans le document intitulé *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*

OBSERVATIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION
DÉCEMBRE 2013



Publié par la Direction des travaux parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec Édifice Pamphile-Le May 1035, des Parlementaires, 3^e étage Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Valérie Roy, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722 Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : capern@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

ISBN: 978-2-550-69553-0 (Imprimé)

ISBN: 978-2-550-69554-7 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, DÉCEMBRE 2013

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

La présidente

M^{me} Bouillé (Iberville)

Les membres et autres députés ayant participé

- M^{me} Beaudoin (Mirabel)
- M. Bonnardel (Granby)
- M^{me} Boulet (Laviolette)
- M^{me} Charlebois (Soulanges)
- M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata)
- M. Hamad (Louis-Hébert)
- M. Khadir (Mercier)
- M. Martel (Nicolet-Bécancour)
- M. McKay (Repentigny)
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs)
- M. Sklavounos (Laurier-Dorion)
- M. Therrien (Sanguinet)
- M. Trottier (Roberval)
- M. Trudel (Saint-Maurice)
- M^{me} Zakaïb (Richelieu), ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec

Secrétaire de la Commission

M^{me} Valérie Roy

Agent de recherche

M. Richard L'Héreault

Agent de secrétariat

M. Simon Quer

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	I
Contexte	2
Préoccupations des participants	3
La sécurité des personnes	3
Transparence et diffusion de l'information	3
Garanties	3
Intégrité des oléoducs	4
Déversements	4
La protection de l'environnement	5
Rôle du pétrole	5
Protection des sources d'eau potable	5
Post-cessation des activités	6
Les retombées économiques	6
Raffinage	6
Pétrochimie	6
Balance commerciale	7
Recommandations	8
Conclusion	10

ANNEXE I Motion adoptée par l'Assemblée nationale le 13 novembre 2013

Introduction

Le 13 novembre 2013, l'Assemblée nationale adoptait une motion donnant le mandat à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de tenir des consultations particulières et auditions publiques en vue d'étudier l'acceptabilité pour le Québec du projet proposé par Enbridge Pipelines inc. sur le renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge situé entre North Westover et Montréal décrit notamment dans le document intitulé *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*¹. La Commission a aussi reçu le mandat d'évaluer les conditions nécessaires pour rendre ce projet acceptable selon les principes du développement durable, soit le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique pour le Québec.

Les 26, 27 et 29 novembre ainsi que les 2, 3 et 4 décembre 2013, la Commission a entendu plusieurs intervenants en auditions publiques². D'entrée de jeu, la Commission tient à remercier l'ensemble des groupes et des personnes qui ont participé à ces consultations et qui ont déposé un mémoire, contribuant par leurs documents, leurs propositions ou leurs réflexions à faire avancer l'examen de l'acceptabilité du projet d'Enbridge.

Le présent rapport fait état des observations, recommandations et conclusion de la Commission.

Il est divisé en deux parties. La première présente le contexte et les préoccupations exprimées par les intervenants en commission parlementaire et la seconde présente les recommandations et la conclusion des parlementaires.

Rapport 1

_

Québec, *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*, Document déposé par le gouvernement du Québec à l'Assemblée nationale, Consultation publique, 2013, 63 p.

La motion adoptée par l'Assemblée nationale le 13 novembre 2013 est reproduite en annexe I.

Contexte

La compagnie Enbridge a entrepris une série de démarches afin d'inverser le flux de son oléoduc Sarnia-Montréal, communément appelé canalisation 9. L'objectif de cette inversion comprend trois volets : le volet principal est d'amener au Québec du pétrole provenant de l'Ouest canadien et du Midwest américain. Les deux autres volets consistent à accroître la capacité de l'oléoduc, qui passerait de 240 000 à 300 000 barils par jour, et de permettre le transport de pétrole plus lourd.

L'oléoduc Sarnia-Montréal est une canalisation interprovinciale. Il est donc soumis à la compétence de l'Office national de l'énergie (ONE). Cette entité a pour mandat de réglementer les aspects internationaux et interprovinciaux des secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité. En juillet 2012, l'ONE a approuvé l'inversion du tronçon Sarnia-North Westover (canalisation 9A). L'ONE étudie actuellement la seconde portion reliant North Westover à Montréal, soit la canalisation 9B. La décision de l'ONE est attendue au début de 2014.

Préoccupations des participants

Les préoccupations exprimées par les participants peuvent être regroupées en trois blocs : la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et les retombées économiques.

La sécurité des personnes

Transparence et diffusion de l'information

- Les municipalités affirment ne pas avoir reçu toute l'information voulue sur les risques technologiques liés à l'inversion du flux et à l'augmentation de la capacité de transport de l'oléoduc d'Enbridge.
- Les municipalités soutiennent ne pas avoir été consultées dans l'élaboration des plans d'intervention d'urgence. Elles recommandent l'adoption d'une réglementation obligeant Enbridge à les consulter lors de la conception de son plan d'urgence.
- À la suite de son passage à la Commission, Enbridge s'est engagée, dans une lettre adressée à la présidente, à échanger avec les municipalités et à discuter de leur inclusion dans les protocoles d'intervention en cas de déversement.
- De nombreux intervenants recommandent la mise en place d'un comité de coordination qui permettrait un partage d'information entre Enbridge, les autorités publiques et les citoyens. Ce comité favoriserait une meilleure coordination des interventions en cas de déversement.
- Les représentants des Premières nations demandent à être consultés sur les plans d'urgence.

Garanties

• Les municipalités considèrent que l'entreprise doit être en mesure d'offrir les garanties nécessaires à la remise en état des sites de sinistre. Par conséquent, elles demandent une réévaluation de la couverture d'assurance nécessaire aux propriétaires d'oléoducs.

- Plusieurs intervenants recommandent que le Québec poursuive sa démarche auprès du gouvernement fédéral afin de renforcer la sécurité des oléoducs et d'exiger que les exploitants aient une capacité financière d'au moins un milliard de dollars; qu'ils disposent de cautions suffisantes.
- La création d'un fonds de prévoyance entièrement capitalisé et réservé aux déversements est appuyée par un grand nombre d'intervenants.

Intégrité des oléoducs

- Plusieurs participants doutent de l'efficacité des outils utilisés par Enbridge pour tester l'intégrité de ses oléoducs.
- Des vannes d'arrêt de sécurité doivent être installées à intervalles réguliers sur le trajet de l'oléoduc au Québec.
- Des participants suggèrent qu'une tierce partie suive de près l'état de ses conduites, incluant les données sur les fuites et les impacts environnementaux qui leur sont associés.
- À l'instar de ce qui a été demandé en Ontario, des « tests hydrostatiques » devraient être effectués au Québec. Ces tests constituent une des façons de vérifier l'intégrité des systèmes.

Déversements

- De nombreux intervenants se demandent si Enbridge a réellement modifié ses procédures d'intervention depuis le déversement dans la rivière Kalamazoo, au Michigan.
- Un groupe de travail devrait être créé pour répondre à de grands déversements.
- Québec doit obtenir le plan complet de réponse en cas de déversement d'Enbridge.
- Des intervenants soulignent qu'en cas de déversement, le temps de réaction est crucial. En conséquence, ils recommandent que des vannes d'arrêt manuelles et automatisées ainsi que des capteurs de pression soient installés près des passages de cours d'eau pour protéger les approvisionnements en eau potable.
- Enbridge devrait déposer des plans d'urgence portant sur l'approvisionnement en eau potable.

 De nombreux intervenants déplorent la lenteur des interventions à la suite de déversement. Ils recommandent que le propriétaire de l'oléoduc fasse la démonstration de sa capacité à répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence.

La protection de l'environnement

Rôle du pétrole

- Plusieurs intervenants soutiennent que le projet d'inversion est inutile en raison d'une volonté de s'affranchir du pétrole et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre pour contrer le réchauffement climatique.
- Les opposants au projet d'inversion d'Enbridge recommandent que le Québec, à défaut de s'y opposer, doit d'abord faire une évaluation environnementale.
- La très grande majorité des participants souscrit à la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique. Cependant, plusieurs rappellent que, malgré les gains d'efficacité énergétique et la croissance des énergies renouvelables, le pétrole est encore très largement utilisé au Québec, notamment dans les transports. Il le sera encore dans un avenir prévisible malgré les efforts consacrés à leur électrification.

Protection des sources d'eau potable

• La canalisation 9B franchit plusieurs cours d'eau dans un réseau hydraulique alimentant plus de deux millions de résidents, mais aucune analyse de risques de l'oléoduc aux points de passage n'est fournie aux municipalités. Les représentants du monde municipal recommandent que la société Enbridge transmette aux municipalités des évaluations de risques aux points de passage situés à proximité des sources d'eau potable.

Post-cessation des activités

 Des intervenants sont préoccupés par le suivi environnemental de l'oléoduc après la cessation de ses activités.

Les retombées économiques

Raffinage

- L'est de Montréal a subi une douloureuse rationalisation industrielle depuis les années 1980, y compris la fermeture de quatre raffineries. La raffinerie Suncor avec 450 employés est devenue l'un des plus importants établissements industriels de cette région.
- L'inversion de l'oléoduc entraînera des investissements de l'ordre de 55 millions à la raffinerie Suncor pour sa mise à niveau propre à la réception du pétrole de l'Ouest canadien.
- L'inversion de l'oléoduc d'Enbridge est une nécessité pour la raffinerie Valero de Lévis, car le pétrole de l'Ouest présente un écart de prix attrayant par rapport au pétrole du bassin de l'Atlantique. L'inversion entraînera des investissements de près de 200 millions de dollars liés aux quais, aux réservoirs et aux installations de chargement. En outre, Valero devra acheter deux navires Panamax pour transporter le pétrole de Montréal-Est à Lévis. L'utilisation de ces deux navires créera 100 nouveaux emplois permanents.

Pétrochimie

- La survie de l'industrie pétrochimique, qui compte quelque 51 000 travailleurs, dont 73 % dans la région de Montréal, dépend de la présence d'une raffinerie en amont.
- Une cinquantaine de sociétés pétrochimiques comptent sur l'approvisionnement en produits pétroliers de Suncor.

• La chaîne du polyester est le fruit d'une collaboration entre quatre entreprises qui permet de transformer les produits pétroliers provenant de Suncor. Des participants croient qu'il faudrait demander à Enbridge de s'engager à appuyer le développement de la grappe pétrochimique.

Balance commerciale

• Les importations de pétrole contribuent à une lourde part du déficit de la balance commerciale du Québec avec des importations de 13,7 milliards de dollars en 2012.

Recommandations

La Commission recommande:

- 1. Que Enbridge s'engage à ne transporter du pétrole qu'aux raffineries situées sur le territoire québécois;
- 2. La mise en œuvre d'une unité de vigilance dont le mandat principal sera de s'assurer que toute l'information relative à la sécurité de l'oléoduc et à la protection de l'environnement soit transmise à tous les acteurs directement concernés par le renversement du flux de la canalisation 9B d'Enbridge;
 - Cette *unité de vigilance* sera formée de représentants :
 - o d'Enbridge;
 - o du gouvernement fédéral, de préférence l'Office national de l'énergie;
 - o du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;
 - o du ministère des Ressources naturelles;
 - o du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
 - o du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Que Enbridge dépose au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ses données d'inspection afin qu'un expert indépendant évalue l'intégrité de l'oléoduc 9B et les pratiques d'entretien et d'inspection d'Enbridge;
- 4. Que Enbridge rende les stations de la ligne 9B situées sur le territoire québécois conformes aux réglementations applicables avant l'inversion de l'oléoduc;
- 5. D'exiger que la compagnie Enbridge ait un plan de garantie financière suffisant pour couvrir tous les dégâts en cas de sinistre, incluant après la cessation de l'opération de l'oléoduc 9B;
- 6. Que le gouvernement du Québec continue d'adopter des politiques et mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment par la promotion de la réduction de la

- consommation de pétrole au Québec, la valorisation de l'économie d'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'électrification des transports;
- 7. Que le gouvernement du Québec appuie l'industrie pétrochimique dans la conversion verte de sa chaîne de valeur (écologie industrielle, bioplastiques, etc.), dans l'objectif de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre;
- 8. D'exiger que Enbridge rende publics, sur son site Internet, tous les engagements pris par la compagnie, notamment en regard des recommandations de l'Office national de l'énergie, et que le suivi de ces engagements soit mis à jour toutes les trois semaines;
- 9. Que Enbridge soutienne financièrement les municipalités pour la mise à niveau des équipements associés aux interventions d'urgence liées à l'oléoduc 9B;
- 10. Que Enbridge partage les informations relatives au plan d'urgence, assure la formation continue des intervenants de première ligne et renforce la concertation avec les municipalités et le gouvernement du Québec et tienne annuellement des exercices de simulation;
- 11. Que les raffineries québécoises soient assujetties à des évaluations environnementales advenant que leurs opérations de raffinage utilisent plus de pétrole lourd qu'actuellement;
- 12. Que le gouvernement fédéral revoie l'ensemble de ses lois touchant le transport du pétrole afin de maximiser la sécurité des personnes et la protection de l'environnement;
- 13. Que Enbridge effectue des tests hydrostatiques pour vérifier l'état de la canalisation 9B;
- 14. Que Enbridge élabore un plan d'urgence portant sur l'approvisionnement en eau potable mis à jour régulièrement selon l'évolution des connaissances;
- 15. Que Enbridge confie à un organisme indépendant des mandats d'acquisition de connaissances et d'échantillonnage de la qualité de l'eau de surface et souterraine, afin de vérifier la conformité et la qualité de l'eau dans les puits, notamment par l'analyse de l'état des puits artésiens individuels et collectifs à proximité du passage de l'oléoduc;

- 16. Que Enbridge mette en place des mesures particulières de protection aux points de traverse des cours d'eau, par exemple des vannes manuelles et automatisées en amont de chaque traverse de cours d'eau;
- 17. Que Enbridge, dans le cadre de ses travaux, maximise les retombées locales;
- 18. Que Enbridge soit partenaire au développement de projets porteurs ou de technologies propres, afin de renforcer le secteur de la pétrochimie québécoise.

Conclusion

En considérant l'ensemble des conditions mentionnées ci-dessus, la Commission recommande la réalisation du projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge.

ANNEXE I

MOTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 13 NOVEMBRE 2013

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à compter du 26 novembre 2013, procède à des consultations particulières en vue d'étudier l'acceptabilité pour le Québec du projet proposé par Enbridge Pipelines inc. sur le renversement vers l'est du flux de l'oléoduc 9B situé entre North Westover et Montréal décrit notamment dans le document intitulé *Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge*;

QUE la Commission évalue, le cas échéant, les conditions nécessaires pour rendre ce projet acceptable selon les principes du développement durable, soit le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique pour le Québec;

QU'à cette fin, la Commission entende :

- Enbridge
- le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
- la ministre des Ressources naturelles
- le ministre des Finances et de l'Économie
- le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Association pétrolière et gazière du Québec
- Ultramar/Valero
- Conseil patronal de l'environnement du Québec
- Fédération des Chambres de commerce du Québec
- Association industrielle de l'est de Montréal
- Chambre de commerce du Montréal métropolitain
- Chambre de commerce de l'Est de Montréal
- Chambre de commerce de Lévis
- Unifor

- Conseil du patronat du Québec
- Manufacturiers et exportateurs du Québec
- M. Pierre-Olivier Pineau, professeur, HEC Montréal
- Association canadienne de pipelines d'énergie
- Institut économique de Montréal
- Suncor
- Table de concertation de la pétrochimie et du raffinage
- Conseil des bassins versants des Milles-Îles et Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges
- Confédération des syndicats nationaux
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier
- Greenpeace
- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
- Equiterre
- Nature Québec
- Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec
- Union des municipalités du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- ParaChem
- Institut économique de Montréal
- Institut de recherche en économie contemporaine
- Mohawk Council of Kahnawake
- Municipalité régionale de comté d'Argenteuil
- Municipalité régionale de comté de Deux Montagnes
- Municipalité régionale de comté de Thèrèse-De Blainville
- Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges
- Ville de Montréal
- Ville de Lévis
- Ville de Laval
- Ville de Mirabel
- Municipalité régionale de comté Les Moulins
- Union des producteurs agricoles

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé d'Enbridge soit de 60 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 90 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 41 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 49 minutes.

QUE la durée maximale de l'exposé du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de la ministre des Ressources naturelles, du ministre des Finances et de l'Économie, du ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit d'une durée respective de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 16 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 19 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des autres intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 16 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 19 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée nationale au plus tard le 6 décembre 2013;

QUE la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec soit membre de ladite commission pour la durée du mandat;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée nationale.

Direction des travaux parlementaires

Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires 3º étage, Bureau 3.15 Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722 Télécopieur : 418 643-0248 commissions@assnat.qc.ca